

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 6 janvier 2015 à 20h30**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de présents : 11                      Date de la convocation : 29/12/2014  
Nombre de votants : 11                      Date de la publication : 29/12/2014  
Nombre d'absents excusés : 0              Acte rendu exécutoire après  
Nombre d'absents non excusés : 0      transmission en Préfecture le : 08/01/2015

**PRÉSENTS** : M. COUET Rémi – Mme DU MERLE Priscille - Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel - M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard –Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. DEMOL Frédéric - M. LAALEJ Saad - Mme BLAIRE Martine

**ABSENTS** :

**SECRETARE** : Mme VILANON Jacqueline

**I. TRAVAUX REHABILITATION MAIRIE – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE**

Monsieur la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite lancer une consultation (MAPA) pour retenir le maître d'œuvre en charge de la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie comprenant un ancien logement communal, la Mairie et une salle polyvalente afin d'intégrer les actuels et futurs services suivants :

- la mairie (accueil et salle de conseil municipal),
- la salle polyvalente (avec un coin cuisine séparé),
- un local pour les jeunes
- un local archives,

Avec une amélioration de l'isolation du bâtiment

Pour un coût prévisionnel provisoire de 2000 € H.T le m<sup>2</sup> x 200 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des travaux d'aménagement du hall de la salle polyvalente,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les tous les documents relatifs à ce dossier.**

**II. CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE L'ELEBORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EN LIEN AVEC L'ASSOCIATION ECTI**

Monsieur le Maire rappelle que l'association ECTI a été retenue par délibération en date du 2 décembre dernier pour aider la commune à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi, afin de programmer la 1<sup>ère</sup> réunion de travail, il y a lieu de créer un Comité de pilotage composé du Maire, de 2 ou 3 élus et de la secrétaire.

M. Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE, Mme Marie-Françoise FERCHAT et M. Emmanuel HAMON proposent d'intégrer ce comité de pilotage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la création d'un comité de pilotage en charge de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,**
- **DÉSIGNE Bernard LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE, Marie-Françoise FERCHAT, la secrétaire, membres de ce comité, sous la présidence de Monsieur le Maire.**

### **III. CONVENTION MEGALIS : ADOPTION DU BOUQUET DE SERVICES**

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de communes Bretagne Romantique. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une Convention, Il est proposé :

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

#### **IV. RAPPORT ANNUEL 2013 – SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC-BECHEREL**

Monsieur le Maire et M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard font la présentation du rapport d'activités 2013 du SI des eaux de la région Tinténiac-Bécherel aux membres du conseil municipal.

**Après avoir pris connaissance des diverses actions du SI des eaux de la région Tinténiac-Bécherel sur l'année 2013, les conseillers municipaux :**

- **APPROUVENT** le rapport d'activités à l'unanimité.

#### **V. RAPPORT ANNUEL 2013 – SMICTOM D'ILLE-ET-RANCE**

Monsieur le Maire et M. MILLET Serge font la présentation du rapport d'activités 2013 du SMICTOM aux membres du conseil municipal.

**Après avoir pris connaissance des diverses actions du SMICTOM sur l'année 2013, les conseillers municipaux :**

- **APPROUVENT** le rapport d'activités à l'unanimité.

#### **VI. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les projets d'aménagements de sécurité sur la RD 221 et sur la route de Clairville, ainsi que le remplacement de tous les panneaux de lieu-dit de la Commune pour lesquels des devis ont été demandés au service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police. Un dossier de demande doit être établi avant le 31 janvier prochain.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux précités.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- actualisation du planning 2015 (en pièce jointe au mail)
- Journée des fours à pain : demander aux pratos pour l'animation ou au bois des ludes